

EDITORIAL



Chers lectrices, lecteurs et ami(e)s de l'EZA,

Cette nouvelle édition de l'Actualités EZA marque le début d'une belle et méritée pause estivale. Permettez-moi d'épingler deux thèmes abordés dans la

présente édition. Tout d'abord, une première, dont l'EZA est en droit de s'enorgueillir : pour la première fois depuis la création du centre, un président de l'EZA a pris la parole à l'OIT ! En plénière de la Conférence internationale du Travail cette année, Bartho Pronk a plaidé en faveur d'un dialogue social solide, partout dans le monde. Ce message est également réitéré par David Pascal Dion en entretien. Selon lui, le dialogue social serait un parfait exemple de ladite « théorie des jeux » : l'interaction entre les partenaires sociaux seraient bénéfiques à tous et permettraient, lorsque le profit immédiat n'est pas le seul objectif poursuivi, d'optimiser les avantages pour tous les participants. Au travers de son programme de formation, l'EZA

contribue à ce que les organisations de travailleurs dans 29 pays européens soient bien préparées à s'asseoir devant l'échiquier...

L'équipe de l'EZA, dans son ensemble, vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture ainsi que d'agréables et reposantes vacances.

*Sigríd Schraml
Secrétaire générale*

A la rencontre de David Pascal Dion, chef de l'unité « Dialogue social » de la Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne

Question : *Monsieur Dion, vous êtes chef de l'unité « Dialogue social » de la Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne. La Commission Juncker s'est donné pour mission de promouvoir le dialogue social en Union européenne. En la personne de Valdis Dombrovskis et Marianne Thyssen, deux Commissaires européens planchent simultanément sur cette thématique et plusieurs initiatives, notamment « un nouveau départ pour le dialogue social », ont été lancées en vue de promouvoir le dialogue social. Quelles sont les répercussions concrètes de ces initiatives que vous avez, à ce jour, observées ? Quelles sont les effets qui se font encore attendre ?*

Plus de deux ans se sont écoulés depuis que le président Juncker a relancé le dialogue social au lendemain de la crise comme il l'avait promis lors de son intervention devant le Parlement Européen en juillet 2014. Avec les partenaires sociaux

et les Etats Membres, la Commission continue à œuvrer dans les principaux domaines identifiés au début de notre mandat. Ceci comprend:

- d'associer davantage les partenaires sociaux au semestre européen,
- de mettre un accent plus fort sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux nationaux,
- de renforcer la participation des partenaires sociaux dans l'élaboration de la politique et de la législation européenne,
- de clarifier la relation entre les accords entre partenaires sociaux et le programme d'amélioration de la réglementation.

Sur la base d'une note et d'une brochure produites par la Commission, le Sommet social tripartite de mars 2016 a fait le

point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « nouveau départ pour le dialogue social » depuis mars 2015.

Le Conseil EPSCO des ministres de l'emploi et des affaires sociales, sous présidence néerlandaise, a adopté le 16 juin 2016 des Conclusions du Conseil sur un « nouveau départ pour un dialogue social fort ». Et le 27 juin 2016, une déclaration commune sur le « nouveau départ pour le dialogue social » a été cosignée, pour la première fois, par les partenaires sociaux européens, la Commission et la présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne au nom du Conseil. La déclaration identifie les mesures que les signataires respectifs se proposent de prendre dans leurs domaines de responsabilité en relation avec les quatre priorités.

J'aimerais aussi mentionner certaines activités récentes:

- En octobre 2016, le Comité de l'emploi du Conseil a tenu pour la première fois un examen thématique sur la participation des partenaires sociaux nationaux au semestre européen. Cet examen thématique sera suivi à l'automne 2017 par un nouvel examen dans un format plus ciblé.
- Les partenaires sociaux ont été étroitement impliqués dans la consultation sur le socle européen des droits sociaux et ils ont été invités à jouer un rôle important dans sa mise en œuvre.
- Avec le socle européen des droits sociaux, la Commission a adopté le 26 avril, au terme de deux phases de consultation des partenaires sociaux, une proposition de directive sur l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. En même temps, la Commission a lancé la première phase de deux consultations des partenaires sociaux, sur une possible révision de la directive relative à la déclaration écrite et sur l'éventualité d'une action visant à relever les défis de l'accès à la protection sociale pour tout travailleur, quelle que soit la forme de l'emploi occupé.

Question : *Vous avez participé à la rédaction du document récemment publié « Capacity Building for Social Dialogue ». Pourquoi le renforcement des capacités des partenaires sociaux tient-il tant à cœur de la Commission ? De quelle façon votre unité compte-t-elle contribuer à renforcer les partenaires sociaux à l'avenir ?*

Le renforcement des capacités est un des axes principaux du « nouveau départ pour le dialogue social ». Sans un renforcement des capacités du dialogue social, les efforts visant à mieux impliquer les partenaires sociaux dans les réformes et les politiques aux niveaux national et européen resteront sans effet. En outre, sans un dialogue social effectif au niveau national, le dialogue social européen reste sans fondement.

La Commission et mon unité en particulier contribuent au renforcement des capacités par des projets menés par le centre de formation de l'OIT à Turin et en apportant un soutien financier aux projets gérés par les partenaires sociaux eux-mêmes. Les Etats membres peuvent aussi décider de consacrer une partie des montants disponibles des fonds structurels et

David Pascal DION

Depuis le 1er janvier 2015, David Pascal Dion est à la tête de l'unité du dialogue social et des relations industrielles de la Direction générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) de la Commission européenne.

Précédemment, il passait plus de trois ans à la tête de l'unité en charge de la coordination générale, de la planification stratégique et des relations interinstitutionnelles de la même direction générale.

Entre la mi-2008 et 2011, il était l'assistant politique de trois directeurs généraux successifs à la DG EMPL.

David Pascal Dion rejoignait la DG EMPL à la mi-2007 pour travailler sur la Stratégie de Lisbonne et le dossier de la flexisécurité (notamment au travers de la mission de flexisécurité conduit par le Commissaire Vladimir Spidla et le Président du Sénat français Gérard Larcher).

David Pascal Dion débutait sa carrière à la Commission en 2004 auprès de la Direction générale de l'Éducation et de la culture où il rédigeait les communications et les documents de travail des services consacrés à l'économie de l'éducation.

Avant de rejoindre la Commission, il effectuait plusieurs stages auprès d'instituts de recherche et d'organisations internationales (OCDE, BCE, OMC, ONU, FMI etc.).

Il est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en économie décrochés auprès des universités de Paris-Dauphine (France) et de Mannheim (Allemagne) ainsi que d'une maîtrise en droit et science politique de l'université de Paris-Descartes. Il est l'auteur de plusieurs publications universitaires, y compris un ouvrage consacré à l'intégration économique européenne.

Il est de nationalité française.



en particulier le fonds social européen au renforcement des capacités des organisations des partenaires sociaux.

Cependant, avant de parler argent, je tiens à souligner avant tout la responsabilité des organisations des partenaires sociaux. Comme décrit dans le chapitre

« Capacity Building for Social Dialogue » de la publication de la Commission « ESDE 2016 », il revient avant tout aux partenaires sociaux de saisir les opportunités de renforcement des capacités, par exemple en augmentant le nombre d'affiliations parmi les jeunes et les femmes, en professionnalisant le fonctionnement

des organisations, ou en renforçant les compétences analytiques de leur personnel. Le rôle des autorités publiques européennes et nationales consiste surtout à créer un environnement propice à ces initiatives des partenaires sociaux eux-mêmes et au fonctionnement du dialogue social en général.

Question : *Nos partenaires en Europe orientale et dans les Balkans occidentaux déplorent les entraves au dialogue social chez eux. Dans leurs pays, ils assistent à la mise en place des mesures de protection du dialogue social et ils ont souvent le sentiment de ne pas être placés sur un pied d'égalité en tant que partenaires sociaux. Les gouvernements semblent, dans ces pays, accorder moins de valeur au dialogue social. Quelle est la position de la Commission à ce sujet ? Comment peut-elle contribuer à améliorer la situation ?*

Il est vrai que le dialogue social en Europe orientale et dans les Balkans occidentaux est souvent moins développé que dans certains Etats de l'Union Européenne. En effet, les marchés du travail en Europe orientale et dans les Balkans occidentaux sont toujours caractérisés par certaines faiblesses, notamment un faible taux d'activité des femmes et un taux de chômage des jeunes élevé. Dans ce contexte le dialogue social au niveau national dans ces pays est souvent polarisé sur les réformes du marché du travail et sur le droit du travail.

La Commission Européenne pour répondre à ces défis, a lancé en mars 2016 conjointement avec L'Organisation internationale du travail (OIT) et le Conseil régional de coopération (RCC) la plateforme des Balkans occidentaux sur l'emploi et les affaires sociales. Il s'agit d'un projet financé par la Commission européenne qui vise à renforcer la coopération régionale et les capacités institutionnelles des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des institutions tripartites. L'objectif est de faciliter l'adoption conjointe de réformes du marché du travail et des politiques sociales, en vue de faire progresser les processus de préadhésion de l'UE. La Plate-forme favorise l'échange de bonnes pratiques visant l'amélioration du fonctionnement des institutions, en particulier des Conseils économiques et sociaux tripartites nationaux. Des dialogues structurés sur l'emploi et les affaires sociales entre les gouvernements des Balkans

occidentaux et les partenaires sociaux sont menés.

Concernant en particulier le soutien aux organisations des travailleurs des pays candidats et pré candidats, la Commission propose des subventions, via des appels à propositions annuels, qui visent l'information et la formation des organisations représentant les travailleurs. Ces pays peuvent également participer aux projets concernant le dialogue social européen et les travaux des comités sectoriels.

Question : *Sept de nos organisations affiliées ont choisi le thème du socle européen des droits sociaux pour servir d'axe central à leur projet éducatif en 2017-2018. Ces projets seront étayés par une prise de position scientifique de l'institut de recherche pour le travail et la société HIVA. Par ailleurs, plusieurs organisations parmi nos membres ont participé à la consultation publique de l'année dernière. Cependant, si les institutions européennes décidaient, d'ici la fin de l'année, que l'avenir de l'UE devait s'inscrire dans le scénario n°2 (rien sauf le marché unique) ou n°4 (en faire moins mais avec efficacité), nos organisations affiliées iraient au-devant d'une autre déception à propos du projet européen. Comment la Commission européenne va-t-elle tenter de remédier à une telle déception ?*

Une question politique majeure au niveau européen est le socle européen des droits sociaux qui, après une vaste consultation publique de 10 mois, a été publiée le 26 avril 2017. Outre le socle, un document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe fait partie du débat plus large autour du livre blanc sur l'avenir de l'Europe présenté le 1er mars par la Commission européenne.

Le socle européen des droits sociaux est une initiative majeure de cette Commission. Il sert de boussole politique énonçant 20 principes et droits essentiels devant contribuer au bon fonctionnement et à l'équité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale.

La Commission européenne compte sur votre soutien afin de travailler ensemble pour réaliser le socle européen des droits sociaux dans le respect des compétences nationales et du principe de subsidiarité, en s'appuyant sur les expériences et les bonnes pratiques de chacun.

Par conséquent, nous apprécions vos contributions et vous encourageons à poursuivre le travail pour faire de l'Europe sociale un succès durable.

Le « Sommet social pour des emplois et une croissance équitables », qui se tiendra à Göteborg le 17 novembre 2017, marquera une étape décisive dans l'avancement des travaux, dans le droit fil des débats plus larges sur la dimension sociale de l'Europe.

Les trois options présentées dans le document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe ne préjugent en rien le résultat du débat sur l'avenir de l'Europe. Ces options doivent être considérées comme une source d'inspiration dans le débat et ne devraient en aucun cas limiter le processus de réflexion. Dans leurs réactions, les citoyens et les parties prenantes peuvent également mélanger ces options ou proposer de nouvelles options.

Question : *Il s'avère que la numérisation récente du monde du travail s'accompagne de mutations profondes tant pour les travailleurs concernés que pour toute la société européenne. Dans un tel contexte, quels sont, selon vous, les défis les plus pressants et comment les relevez-vous dans votre champ de compétences ?*

La numérisation n'est pas un nouveau phénomène. Depuis plusieurs années déjà, la numérisation transforme les sociétés et les économies européennes, cependant elle s'est récemment accélérée et affecte actuellement la plupart des secteurs économiques

La numérisation a le potentiel d'augmenter la demande pour certains emplois et à l'inverse conduire à la disparition de certains autres. Certaines tâches sont actuellement en cours d'automatisation et elles impacteront fortement sur nos conditions de travail mais aussi nos conditions de vie: pensons par exemple aux véhicules sans chauffeur.

La numérisation apporte également de nouvelles formes d'emploi, l'exemple le plus notable étant les plateformes en ligne qui remettent en question les conditions actuelles dans le domaine de droits sociaux, de l'emploi et de la protection sociale. Le travail autonome et indépendant est également en augmentation, remettant en cause les systèmes de protection sociale. Dans le futur, les tra-

vailleurs connaîtront des changements et des réorientations de carrière plus fréquents qu'aujourd'hui.

En outre, les marchés du travail exigent aujourd'hui de plus en plus des travailleurs hautement qualifiés alors que la demande pour les travailleurs moins qualifiés stagne ou diminue. Il existe également un risque d'exclusion des générations plus âgées qui ne possèdent pas forcément les compétences requises par le marché du travail actuel, spécialement en matière de compétences numériques. Il y a des inquiétudes concernant la qualité des emplois dans le futur, notamment en ce qui concerne l'augmentation du stress lié au travail et de la difficulté de se déconnecter.

Les responsables politiques et les partenaires sociaux doivent agir afin de faire face à ces transformations. Les initiatives prises par la Commission dans le domaine du marché unique numérique vont en ce sens.

Les systèmes d'éducation et de formation nécessitent une refonte afin de répondre aux nouvelles qualifications et compétences nécessaires sur le marché de travail. Des partenariats entre les différentes parties prenantes (par exemple, l'industrie et les établissements d'enseignement) sont nécessaires.

Les partenaires sociaux ont un rôle clé à jouer pour veiller à ce que les programmes d'éducation et de formation correspondent à la demande sur le marché du travail et qu'il existe une formation suffisante et appropriée en cours d'emploi.

Le chapitre 4 de « L'emploi et le développement social en Europe 2016 » traite des implications sur le marché du travail du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la numérisation. Il conclut que la vitesse, la portée et l'impact des innovations technologiques peuvent provoquer une transformation majeure des systèmes sociaux et économiques actuels. J'ajouterais que cela comprend également le dialogue social et la façon dont les négociations collectives sont menées à ce jour. La conception et la mise en œuvre de stratégies efficaces pour faire face à l'impact de la numérisation sur les marchés du travail et des systèmes de protection sociale définiront l'avenir de l'UE.

Question : *Quels sont les objectifs que vous vous êtes personnellement fixés ? Que souhaitez-vous accomplir dans l'exercice de vos fonctions ?*

Promouvoir le dialogue social implique pour moi d'assurer ou de contribuer à créer un cadre institutionnel propice: à l'émergence ou au renforcement d'organisations de partenaires sociaux fortes et indépendantes; à des négociations entre partenaires sociaux en vue de produits conjoints et notamment d'accords; et à une implication étroite de ces organisations par les autorités publiques dans la décision politique sur des sujets où ces organisations ont une responsabilité directe.

Ce que j'apprécie tout particulièrement dans mon travail, c'est d'une part le fait que nous soyons constamment en négociations à la recherche de solutions à des problèmes et des questions prégnantes; et d'autre part que nous sommes en contact avec des individus en prise directe avec les réalités du monde du travail et de nos sociétés et traitons de ce fait de sujets concrets auxquels nos concitoyens sont directement confrontés: conditions de travail, formations, création et pertes d'emplois, etc. C'est incroyablement rafraichissant et gratifiant.

D'un point de vue plus théorique, le dialogue social est de mon point de vue un excellent exemple de « théorie des jeux ». Il prouve que des comportements coopératifs permettent d'atteindre de meilleurs résultats qu'une approche non-coopérative ou unilatérale. Il y a malheureusement très peu de travaux de recherche sur cette question et j'invite donc les chercheurs à se pencher sur cette question afin de définir les conditions nécessaires à un dialogue social efficient et de qualité.

J'ai pour habitude lors de mes présentations de l'état des lieux et des développements à venir du dialogue social d'utiliser des affiches de cinéma qui témoignent en termes très visuels et pédagogiques de la pertinence et de l'impact éventuel de ce dialogue.

Par exemple pour exprimer la force des accords des partenaires sociaux, j'utilise le film « Un fauteuil pour deux » où les deux principaux protagonistes échangent leur place et conjuguent leurs forces pour parvenir à bout d'un système injuste et inefficace. Pour exprimer les tensions

entre les partenaires sociaux et les autorités publiques, j'utilise « Le Bon, la Brute et le Truand » et à l'inverse pour exprimer la possibilité d'une réelle harmonie, j'utilise « Certains l'aiment chaud ».

J'espère qu'avec le « nouveau départ pour le dialogue social » que j'ai eu la chance de conduire, 30 ans après le lancement du dialogue social, nous pourrions dire d'ici 30 ans qu'une nouvelle relance n'est pas nécessaire car le dialogue social est plus solidement établi que jamais. ■

Bartho Pronk, président de l'EZA, prononce un discours à l'OIT



Bartho Pronk, président de l'EZA, prononce un discours devant les délégués de la Conférence internationale du travail, le 13 juin 2017, à Genève

On aura besoin d'un dialogue social fort en Europe et au niveau mondial pour que les emplois verts puissent jouer un rôle clé dans l'avenir du travail comme nous le souhaitons. Tels étaient les propos tenus par le Président du Centre européen pour les travailleurs (EZA), **Bartho Pronk**, à l'occasion de la session plénière de la Conférence internationale du travail (CIT) qui s'est déroulée en juin 2017 à Genève. Il prenait ainsi position sur le rapport du directeur général de l'OIT « Travail et changement climatique: l'initiative verte ».

Bartho Pronk est le premier président de l'EZA à prendre la parole à la CIT dans laquelle près de 4 000 délégués adoptent des accords internationaux, surveillent leur mise en œuvre et discutent de questions internationales afférentes au monde du travail.

Depuis 2016, l'EZA a le statut d'observateur à la CIT et suit les débats, a des échanges avec les partenaires de l'EZA qui y collaborent et a des entretiens avec des responsables de l'OIT.

La gestion des migrations de main d'œuvre était un des principaux thèmes cette année. Il s'agissait de discuter d'une meilleure gouvernance des migrations de main d'œuvre dans un contexte national, de grand voisinage, régional et suprarégional ainsi que du recrutement équitable.

Il est, à plusieurs reprises, ressorti des discussions et des divers entretiens menés par l'EZA que les réfugiés ne recherchent pas seulement une protection face aux conflits armés, mais également des pers-

pectives de vie à moyen et long terme pour eux et leurs familles. L'emploi est un facteur crucial à cet égard. Toutefois, seules des conditions-cadres politiques idoines et des accès appropriés au marché du travail auront un effet positif. Outre les mouvements migratoires en provenance de pays africains dont il est souvent question dans les médias, il faut s'attendre à l'avenir, selon l'OIT, à une plus grande immigration de l'Asie centrale vers l'Europe.

La CIT a approuvé une recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, qui actualise un document datant de 1944 et qui tient mieux compte des caractéristiques actuelles et futures.

Il a aussi été procédé à une analyse critique des progrès effectués eu égard aux principes et droits fondamentaux au travail. L'OIT examine en effet régulièrement si les normes fondamentales de travail dans les quatre domaines essentiels que sont la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'abolition du travail forcé, la suppression du travail des enfants et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail, sont respectés.

Bartho Pronk et Norbert Klein ont non seulement suivi les débats au titre d'observateurs, mais ils ont aussi eu des entretiens avec des responsables de l'OIT, parmi lesquels Luc Cortebecq, Vice-président du Conseil d'administration de l'OIT, élu entretemps Président, Heinz Koller, Directeur régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, et Anna Biondi, Directrice adjointe du Bureau des

Activités pour les Travailleurs (ACTRAV). Ils préparent tous le jubilé de l'OIT qui sera célébré en 2019. L'Organisation internationale du Travail des Nations unies fêtera alors ses 100 ans. Dans le cadre d'une rétrospective du travail de l'OIT au cours de ce dernier siècle, un débat sera organisé sur « l'avenir du travail » auquel l'EZA entend aussi participer.

Un échange a aussi été organisé entre les centres membres d'EZA qui participaient en qualité de délégués à la CIT. Les 16 participants réunis à l'occasion d'un déjeuner dans les bâtiments de l'OIT, se sont réjouis de cette opportunité d'échanger leurs positions et expériences. Anna Biondi et Pierre Martinot-Lagarde, conseiller pour les questions socioreligieuses auprès du Directeur général de l'OIT, y étaient présents.

Le discours de Bartho Pronk se trouve sur le site web de l'OIT sous

http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/106/plenary/live-broadcast/WCMS_555750/langen/index.htm, « Height Meeting of the Plenary », 13 juin 2017, de 4:05:45 à 4:11:03.

Norbert Klein ■

MENTIONS LÉGALES

Publication

EZA

Centre Européen pour les Travailleurs
Johannes-Albers-Allee 2

D-53639 Königswinter

Tél. +49 - 22 23 - 29 98 - 0

Fax +49 - 22 23 - 29 98 - 22

Courriel : eza@eza.org

www.eza.org

Rédaction

Sigrid Schraml (responsable), Matthias Homey, Norbert Klein, Victoria Znined, Esmeralda Van den Bosch

Conception graphique et composition

HellaDesign, Emmendingen

Courriel : helladesign@web.de

Photos

EZA, Commission européenne

Mode de parution

Quatre éditions par an



Cette publication est réalisée avec l'aide financière de l'Union européenne.